

IC Pays-Bas – Bagages à main

Ces Conditions Particulières internationales complètent les Conditions Générales de Transport de la SNCB.

PUIS-JE EMPORTER DES BAGAGES A MAIN ?

Vous pouvez, à l'occasion de votre voyage avec IC Pays-Bas, effectuer le transport d'objets ou d'effets personnels, tels que vêtements, linge de maison, objets de toilette, livres, articles de sports affectés à un but de voyage, ... comme bagages à main. Vous êtes autorisé à les prendre gratuitement avec vous dans les voitures des trains.

QUELS BAGAGES PUIS-JE EMPORTER ?

- Vous pouvez emporter avec vous dans les compartiments, des objets faciles à porter, pourvu que les prescriptions de douane, de police ou d'autres autorités administratives ne s'y opposent pas.
- Vous pouvez emporter 3 bagages à main (par ex. mallettes, sacs à dos, valises, ...) pour un total de 30 kg par personne.
- Les objets encombrants (skis, instruments de musique, poussettes pour enfants, ...) seront placés dans les espaces dédiés à leur entreposage. Le cas échéant, ces objets doivent être démontés, pliés ou emballés.
- Nous pouvons, pour certains trains et dans certaines circonstances, limiter le nombre et les dimensions des bagages à main pouvant être emportés.
- Vous voulez emporter votre vélo? Consultez les Conditions Particulières 'IC Pays-Bas – Transport de vélos'.

QUELS BAGAGES NE PUIS-JE PAS EMPORTER ?

- Les planches de surf, les vélomoteurs et les motos ne tombent pas dans la catégorie des bagages à main et ne sont jamais transportés.
- Les objets et matières suivants (liste non limitative) sont interdits à bord du train comme bagages à main :
 - les matières et objets dangereux (les armes, les matières et objets explosifs ou inflammables, les matières comburantes, toxiques, radioactives, corrosives, les objets répugnants ou infectés...);
 - les armes (chargées ou non), sauf si le voyageur a une raison légale (policier). Les armes à feu et tout outil capable de lancer des objets (pistolets, revolvers, armes factices, ...) et des objets et armes pointus ou aigus (couteaux, haches, machettes, flèches, ...).

Le personnel de train a le droit de s'assurer, soit contradictoirement avec vous, soit en cas d'absence ou de refus, à l'intervention d'un officier de police, de la nature des objets introduits dans les voitures.



COMMENT TRANSPORTER MES BAGAGES ?

- Vos bagages doivent être munis d'une étiquette à votre nom.
- Vous placez vos bagages aux emplacements prévus : au-dessus (sauf pour les vélos pliants) et en-dessous de la place que vous occupez ou dans un espace similaire. Leur encombrement n'excèdera pas les limites de l'espace pour bagages.
- Ils ne gêneront pas les autres voyageurs ni le personnel de train et ne causeront ni dommage (par exemple aux autres voyageurs, aux autres bagages ou au matériel ferroviaire) ni entrave à l'exploitation ferroviaire.
- La conduite des vélos, des fauteuils roulants et des voitures d'enfant jusqu'au train vous incombe totalement. Vous effectuerez vous-même leur chargement, transbordement et déchargement aux endroits indiqués par le personnel d'accompagnement des trains et sous sa surveillance.
- La surveillance des bagages à main que vous prenez avec vous pendant votre voyage vous incombe totalement. Le transporteur ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol de vos bagages.
- Le personnel de train a le droit de s'assurer, soit contradictoirement avec vous, soit en cas d'absence ou de refus, à l'intervention d'un officier de police, de la nature des objets introduits dans les voitures.
- Ne laissez jamais vos bagages à main sans surveillance et signalez immédiatement des objets trouvés au personnel de l'entreprise ferroviaire.

Notre personnel peut inspecter les bagages à main laissés sans surveillance ainsi que leur contenu. Elle est autorisée à les décharger du train et à les détruire au cas où elle-même ou les autorités l'estimeraient nécessaire pour la sécurité de l'exploitation ou celle des voyageurs.

A QUEL PRIX ?

Le transport de bagages à main est gratuit.